

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 27 janvier à 20h30. Messieurs Jacques Barraud et Pascal Feyt étaient excusés.

ACHAT BÂTIMENT LA POSTE

Dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes, il y a transfert de l'actif et du passif mais la Communauté de Communes de Brioude n'ayant pas la compétence de gestion immobilière il avait été émis l'idée que le bâtiment de La Poste soit cédé à la commune de Blesle. Mais sa valeur inscrite à l'actif n'a jamais été réajustée et cela pose un problème sur l'établissement du bilan. Il est donc décidé de se rapprocher du bureau d'étude ayant travaillé sur le regroupement des communautés de communes pour évaluer la situation et donc de repousser la vente.

DETR

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour qu'un dossier DETR 2017 soit déposé pour une étude de faisabilité pour le centre d'expression culturelle.

GIP – BANQUE ALIMENTAIRE

Depuis 2016, l'Europe souhaite qu'il y ait un suivi des denrées alimentaires qu'elle donne. Aujourd'hui, la distribution se fait par Clermont Ferrand qui alimente avec des denrées qui, très souvent, ne sont pas en adéquation avec les besoins. La solution est de créer un Groupement d'Intérêt Public pour une bonne distribution sur le secteur et pour lutter contre le gaspillage. La création de ce GIP se ferait avec Trait D'Union, l'association brivadoise qui s'occupe de « la ramasse » et doit être soumise à l'accord des Conseils Municipaux et CCAS qui en feront partie. La cotisation des communes serait d'environ 200 €. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DELEGUES CIID

Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants doivent être désignés pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne. Le Conseil Municipal vote pour que Pascal Gibelin et Patrice Douix soient nommés délégués titulaires, Philippe Gilibert et Marc Godfrin sont nommés suppléants.

ADHESION SERVICE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION 43

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au Service Prévention et sécurité du Centre de Gestion 43.

CONTRATS PHOTOCOPIEURS

Tous les trois ans est proposé à la mairie du nouveau matériel plus performant en matière de photocopieur. Le photocopieur actuel de la mairie sera installé à l'école pour remplacer l'ancien. Le Conseil Municipal accepte cette proposition pour un montant de location de 560 € HT par trimestre (soit 5 € de moins que le photocopieur actuel) pour la mairie et 220 € HT par trimestre pour celui de l'école.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G235, G236, G237, G243 et G244 sont laissés libres à la vente.

Le bien cadastré G104 est laissé libre à la vente.

Le bien cadastré G111 est laissé libre à la vente.

Les biens cadastrés G649 et G650 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Le coût de l'enfouissement des lignes basse tension au Chantegeail est finalement de 52.000,00 au lieu de 45.000 € prévu. Sur ces 7000 € en plus, la Commune de Blesle prend à sa charge 3.000 €. Une délibération est prise pour faire face à ce coût supplémentaire.

Les volontaires Service Civique des apéros musique arriveront vers le 14 février. Le Conseil Municipal donne son accord pour leur mettre à disposition le logement habituel.

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de la cotisation permettant de référencer le gîte d'étape.

Le conseil municipal accepte de redemander le classement 2 étoiles pour le camping municipal, celui-ci arrivant à échéance en juillet 2017.

Le conseil municipal valide le devis pour Plagne concernant l'électricité pour un nouvel atelier suite à sa mise en location. Le devis s'élève à 2 826,00 € HT.

Le SICTOM vient de décider une réorganisation des circuits. De ce fait, il n'y aura plus qu'une collecte par semaine dans le bourg de Blesle à part sur la période d'été. Cela pose problème pour certains commerces qui peuvent demander un bac supplémentaire. Par contre, cela crée des problèmes sur certains points notamment à l'ancienne gendarmerie. Une réunion de quartier va être organisée pour proposer des solutions.

Une offre de recrutement va être lancée pour un poste de 35 heures et un poste de 20 heures pour tenir le camping municipal.

Le conseil municipal décide de créer un poste supplémentaire en CAE de 20 heures pour l'entretien communal avec mise à disposition de 4 heures par semaines qui sera proposé à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne pour l'entretien du site de biodiversité de Léotoing contre remboursement.

Le CCAS se réunira lundi 30/01/2017 à 18h30.

Blesle a reçu récemment, une délégation japonaise de la commission de qualité des plus beaux villages du Japon.